



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 58173

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur l'indemnisation des pupilles de la Nation, des orphelins de guerre ou du devoir. En effet, faisant suite au rapport présenté par le préfet honoraire Jean-Yves Audoin, une commission nationale de concertation a été instituée en mars 2009. Sachant que le dispositif juridique et financier qui sera retenu ainsi que ses modalités d'application seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées, et considérant la vaste mobilisation des parlementaires sur ce dossier, il souhaiterait connaître la volonté du Gouvernement quant à l'ouverture d'un débat parlementaire sur les mesures qui seront arrêtées.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audoin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application, seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées, probablement d'ici à la fin de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58173

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8678

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10639